

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine accordant l'exequatur à un Consul.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Erratum au Journal de Monaco du 15 juillet 1926.

**VARIÉTÉS :**

L'intelligence des animaux.

Le rôle de l'eau dans l'équilibre acido-basique du sang.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 478.

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission, en date du 31 mai 1926, par laquelle Sa Majesté le Roi de Suède a nommé M. Kyller (Per-Emanuel-Albin), Vice-Consul de Suède à Monaco;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Kyller (Per-Emanuel-Albin) est autorisé à exercer les fonctions de Vice-Consul de Suède à Monaco et il est ordonné à Nos Autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en la dite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le dix juillet mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

**ÉCHOS & NOUVELLES****ERRATUM**

Dans le discours prononcé par M. Louis de Castro au banquet du 14 Juillet, que nous avons reproduit dans notre dernier numéro, plusieurs phrases omises en ont rendu le texte peu clair.

Voici le texte rétabli :

« Le patriotisme n'est-il pas, en effet, de tous les mouvements de l'âme, celui qui a le plus d'ampleur ?  
« Le nôtre ne pourrait-être qu'un patriotisme réduit à l'amour du clocher, si nous ne donnions pas un peu de notre cœur, un peu de notre esprit, à notre grande voisine la France.

« Ce besoin d'expansion de nos sentiments, explique la sincérité de nos manifestations, lorsque nous partageons vos joies et vos douleurs; il explique aussi l'attitude de nos Princes dont l'histoire est si souvent mêlée à celle de la France.  
« Plus particulièrement de nos jours, il fait comprendre... »

**VARIÉTÉS****L'Intelligence des Animaux.**

*L'instinct et l'automatisme. — Les animaux savants.*

*La vache de Corte. — Exemples d'intelligence.*

*Le sens de l'orientation chez les bêtes.*

L'homme, devenu le maître de la terre, s'est arrêté devant le problème animal. La première école, qui ne compte plus guère de partisans aujourd'hui, a prétendu considérer nos frères inférieurs comme de vulgaires automates. Était-ce pour justifier notre conquête et notre cruauté ? La seconde leur a concédé l'instinct. La troisième, qui gagne chaque jour des adeptes, affirme que les animaux possèdent, à côté de l'instinct, le raisonnement et l'intelligence.

On peut définir l'instinct une notion des choses donnée à la bête par la nature dans l'intérêt de la conservation de la race. L'amour maternel, caractérisé par le dévouement, le sacrifice, l'acceptation du danger, n'est qu'un instinct. Instinct encore la méfiance du gibier après l'ouverture de la chasse. Si la perdrix a appris à s'envoler de plus en plus loin à mesure que la portée des armes de chasse augmentait, point n'est besoin pour elle de raisonnement. Instinct enfin, la quête du chien de chasse et l'inquiétude des animaux avant les bouleversements naturels, inondation, éruption volcanique, ouragan...

Mais il y a des circonstances où la notion de l'instinct est insuffisante à expliquer tel réflexe de l'animal. Écartons tout de suite la plaisanterie des animaux savants. Nos lecteurs se souviennent peut-être encore du « kolossal » bateau des chevaux d'Elberfeld, présentés en liberté par le berlinois Karll et qui effectuaient les quatre opérations sans broncher. Un contrôle sévère démontra que ces superbes coursiers, d'ailleurs supérieurement dressés, ne faisaient qu'obéir à certains signes de leur maître, signes qui échappaient au public.

Le même Karll, fumiste de génie, avait un chien auquel, disait-il, il avait appris à transposer en sons l'écriture courante. Un jour où un médecin de ses amis était venu lui annoncer son mariage avec une jeune voisine nommée Denise,

le chien, après avoir écouté, se mit à taper de sa patte une série de coups. Karll traduisit ainsi : « C'est drôle ! la femme du docteur va s'appeler comme la chatte ! » En effet, la chatte du logis s'appelait Denise ou Nésette. Supposer ainsi que le brave toutou connaissait même la notion du mariage, c'était aller un peu fort !

Nous ne nous arrêterons pas non plus à ces ours, à ces phoques ou à ces serpents que tout le monde a plus ou moins applaudis au cirque. Tous ces tours exécutés à la voix du maître, c'est de l'automatisme, c'est aussi une preuve de l'intelligence du dresseur, ce n'en est pas une de l'intelligence de ses sujets.

Il faut chercher ailleurs les traces de cette intelligence qu'ils possèdent, nous en sommes convaincus.

Un premier exemple nous en est encore donné dans la forme que prend parfois l'instinct de l'amour maternel. L'auteur de ces lignes tient d'un témoin l'histoire suivante : Une vache est conduite de Pianelle à Corte (Corse) avec son veau. La distance est de trente kilomètres. Après vente du veau, la vache est ramenée à Pianelle. Le lendemain, elle s'échappe, refait le trajet, cherche vainement son veau dans les prés bordant la route et rôde de longues heures autour des abattoirs de la ville. Ce n'est que le septième jour que, convaincue enfin de l'inutilité des recherches et de la mort de son petit, elle se décide à réintégrer son étable.

Il y a ici autre chose que l'amour maternel et la douleur toute physique de la perte d'un être né de sa chair. Il y a la notion que ce petit qui tétait hier encore, s'est perdu ou qu'on le lui a volé. Il y a ce voyage de soixante kilomètres accompli sans erreur et ce retour mélancolique, après acceptation du destin. Une femme aurait-elle fait mieux si on l'avait contrainte par la force à rentrer chez elle après un séjour dans une localité éloignée où on lui aurait gardé son enfant ?

Et ceci nous amène à parler de l'instinct de direction, sens supplémentaire reconnu aux animaux, qu'on n'a jamais pu expliquer et qui constitue pour nous une des plus probantes preuves de l'intelligence des bêtes.

Tout le monde connaît les conditions de migration des hirondelles, la faculté d'orientation des abeilles et des pigeons voyageurs. Comment est exécuté ce retour au colombier ou à la ruche, cette randonnée au-dessus des océans, plaines sans repères et sans jalons ? Non à l'aide de l'odorat ni de la vue, des expériences l'ont établi. Par quel phénomène les oiseaux migra-

teurs, ainsi que l'a démontré le savant M. Mascart, se refusent-ils à atterrir sur les terres contaminées par les grandes fièvres et pourquoi les hirondelles et les moineaux abandonnent-ils les lieux atteints par le choléra? Dira-t-on que ce ne peut être de l'intelligence, puisque l'homme en est incapable?

Mais cela prouve que l'intelligence revêt des formes diverses. Pourquoi prétendre en monopoliser les manifestations? La faculté de coordonner des sensations pour agir dans tel sens raisonnable est multiple et variée: l'intelligence d'un Esquimau diffère de celle d'un noir africain. Et connaissons-nous toutes les choses de la terre? Soyons donc bons envers les animaux, non pas seulement parce que nous les avons réduits en esclavage, mais surtout parce qu'ils méritent cette justice... Une erreur d'évolution et qui sait? C'est l'homme peut-être qui eut été réduit en domesticité et telle classe d'animaux serait devenue les cellules vivantes et agissantes du progrès et de la civilisation...

ROBERT DELYS.

#### Correspondance Politique et Littéraire.

A la séance du 27 avril 1926, de l'Académie de Médecine, le Docteur Solano Ramos, professeur de Chimie biologique de la Faculté de Médecine de La Havane, a étudié

#### Le rôle de l'eau dans l'équilibre acido-basique du sang

L'observation minutieuse des malades ayant subi une intervention chirurgicale, principalement pour celles ayant trait au tube digestif, attirera notre attention sur le rôle important que joue l'eau dans le maintien de l'équilibre acido-basique du sang.

En effet, l'acidose post-opératoire, plus ou moins intense, se présente assez fréquemment chez les malades sur lesquels on a pratiqué la gastro-entérostomie, et ceci a été le point de départ de notre travail, car nous étions étonné de constater que chez des malades qui allaient à la salle d'opération dans les meilleures conditions, c'est l'acidose, une des complications « post-opératoires », qui se produit avec le plus de fréquence.

Comme nous le savons, on a l'habitude, pour les malades qui doivent être opérés du ventre, de leur administrer, la veille, un purgatif et de les mettre à la diète, et il arrive même parfois que certains patients observent cette diète à un tel point qu'ils refusent même de boire de l'eau.

C'est dans ces conditions de *déshydratation préliminaire* que les malades sont conduits à la salle d'opération, et là, par suite de l'opération ils perdent une certaine quantité de sang et, très souvent, il se produit également une sudation très abondante.

Après l'opération, dans la plupart des cas, les malades sont absolument privés d'eau, et cette mesure absurde est parfois prolongée pendant quarante-huit heures ou plus, après quoi on recommence à leur donner de l'eau par quantités vraiment insignifiantes, si l'on tient compte des nécessités de l'organisme.

Il est donc évident que, dans ces conditions, les opérés, et surtout ceux du tube digestif, subissent une véritable déshydratation.

Ayant pu suivre attentivement la période post-opératoire de centaines de malades, nous avons pu établir toute la gamme des symptômes de l'acidose, depuis la simple augmentation de la respiration et de l'élévation de la température, jusqu'au type dont le tableau clinique se développe d'une façon spectaculaire et qui finit par la mort et ceci, aussi bien chez les opérés ayant subi l'anesthésie générale (chloroforme, éther), la rachianesthésie ou l'anesthésie locale.

Comme préventif, nous établimes le système d'hydratation suivante:

- 1° Ingestion de 1 à 2 litres d'eau pendant les douze heures qui précèdent l'opération;
- 2° Goutte à goutte rectal, immédiatement après l'opération et cela d'une façon permanente;
- 3° Injection quotidienne de 300 à 500 centimètres cubes, en rapport avec le poids du malade, d'un sérum physiologique quelconque.

Les résultats obtenus ont été véritablement surprenants, car, après l'emploi de notre système d'hydratation, pré et post-opératoire, nous n'avons plus eu un seul cas d'acidose, même dans sa forme la plus légère.

Afin de confirmer nos observations et d'être certain que ces résultats étaient dus à l'eau, et non aux substances contenues dans les différents sérums, nous avons employé dans le goutte à goutte rectal de l'eau distillée, et dans les injections, de l'eau bidistillée. Les résultats furent identiques pour tous les cas.

Si à ceci nous ajoutons la connaissance que nous avons de l'action acidogène de tous les processus pathologiques dans lesquels se produit la déshydratation de l'organisme, comme par exemple les gastro-entérites des enfants, l'atresie, les vomissements incoercibles de la grossesse, et dans tous les troubles de l'appareil gastro-intestinal où dominent les vomissements et la diarrhée, de même que dans la privation de l'eau dans le jeûne complet, nous arrivons à la conclusion que la carence d'eau est le facteur qui favorise ou produit les différents degrés d'acidose.

Nous basant sur cette conception du rôle joué par l'eau, dans le maintien de l'équilibre acido-basique du sang, nous avons commencé avec le professeur auxiliaire, Dr Garcia Fox, nos recherches d'ordre expérimental.

Les expériences démonstratives peuvent se diviser en deux groupes:

A. *Production et contrôle de l'acidose*; B. *Action de l'eau sur les réserves alcalines*.

A. — Nous avons établi sur différents chiens que 20 centigrammes d'acide chlorhydrique à 1/100 par kilogramme d'animal suffisent, en injections intraveineuses, pour provoquer des symptômes rapides et mortels d'acidose.

2° En faisant une petite injection intraveineuse préalable d'eau distillée, insuffisante à provoquer l'hémolyse, ou une plus grande quantité injectée par voie intramusculaire, ou sous-cutanée, on rendait tolérable 70 et 89 centigrammes d'acide par kilogramme d'animal. Ces expériences ont été faites sur 27 chiens.

B. — En faisant la détermination de la réserve alcaline sur plusieurs chiens, avant et après l'injection d'eau distillée non hémolytique (petite quantité) de sérum glucosé, de sérum physiologique, de sérum Hayem ou de solution de citrate de soude à 1,60 p. 100, nous avons constaté dans tous les cas une augmentation des réserves alcalines entre 8 et 14 points.

Prenant pour base les faits exposés antérieurement, les uns d'ordre clinique et les autres expérimentaux, nous sommes arrivés à la nouvelle conception de la pathogénie de l'acidose, étude que j'ai le grand honneur de soumettre à votre haute approbation.

Les connaissances que nous avons au sujet de la dissociation ionique et les lois qui la régissent constituent, à notre avis, la base la plus solide sur laquelle repose notre conception sur la pathogénie de l'acidose.

En effet, la théorie d'Arrhénius a établi, ainsi que nous le savons, que tout électrolyte qui a l'eau comme dissolvant est constitué au point de vue chimique par des *molécules actives* et des *molécules inactives*.

Egalement cette théorie établit que les *molécules inactives* peuvent se convertir en *molécules actives* à la condition que l'on augmente le type de la dilution dans laquelle elles se trouvent. Il en résulte

que dans les solutions très diluées, la quantité de molécules actives arrive au maximum et, par conséquent, sa puissance de réaction est beaucoup plus grande.

L'augmentation de la concentration diminue donc la dissociation ionique et en même temps la force réactionnaire des corps dissous.

L'eau, outre qu'elle possède le plus haut pouvoir de dissociation ionique, a la propriété de former des *ions complexes*, phénomène de grande importance dans la nouvelle conception de la pathogénie de l'acidose que nous soutenons, puisque c'est une autre manière de neutraliser les *ions H* en excès et d'augmenter la dissociation des réserves alcalines.

#### DÉDUCTIONS.

Comme résultat de l'étude des faits que nous venons d'exposer, nous nous permettons d'établir des déductions et non pas des conclusions, étant donné qu'à notre strict jugement il est indispensable de continuer les investigations expérimentales que nous avons commencées au mois de juillet dernier.

Nous considérons, cependant, que les faits *physico-chimiques* fondamentaux qui servent de base à notre manière de voir, ainsi que les interprétations de faits et de preuves cliniques, sont suffisants pour servir de base à une nouvelle théorie sur la pathogénie de l'acidose. Nous pouvons même ajouter que l'expérimentation n'a fait qu'appuyer jusqu'à présent la théorie que nous soutenons.

La base fondamentale de notre manière d'interpréter la genèse de l'acidose repose sur le fait que nous croyons en voie d'être démontré que « la loi d'Arrhénius » s'accomplit de la même façon *in vivo* que *in vitro*.

Une fois ce principe établi, voyons la façon d'expliquer le phénomène physico-chimico-biologique qui produit l'acidose, et quel est notre point de vue sur les causes qui la déterminent.

Nous savons que l'organisme veille d'une façon constante et rapide à régulariser sa réaction normale, qui est légèrement alcaline. Nous savons également qu'il a une tendance continuelle à rompre cette constance physiologique par la production des acides, et dont le contrôle dépend des substances appelées « réserves alcalines », représentées par les bicarbonates, phosphates et protéines.

Eh bien, nous croyons pouvoir soutenir que, pour que ces substances puissent exercer leur action bienfaitrice contre l'invasion de n'importe quelle origine des *ions H*, il est nécessaire que la quantité d'eau, c'est-à-dire le solvant dans lequel ils se trouvent, soit dans une proportion déterminée. De cette façon, « la loi d'Arrhénius » est accomplie, pouvant ainsi, en dissociant un nombre suffisamment nécessaire de molécules qui, libérant les ions O. H. en quantité suffisante, neutralise l'excès des ions H, qui tentent de rompre l'équilibre acido-basique normal. C'est pour cela que nous soutenons que tant qu'il y aura des pertes d'eau, ou que se trouvera diminuée l'ingestion de ce liquide, les réserves alcalines n'atteindront pas l'ionisation nécessaire, ce qui empêchera, par conséquent, la neutralisation des ions H, et comme suite la production de l'acidose.

Comme appui à notre interprétation, nous pourrions citer l'insuccès de la *médication alcaligène*. S'il est vrai que, dans certains cas, on obtient des résultats favorables, il n'est pas moins vrai que, souvent, ce traitement a comme conséquence les plus désagréables échecs. Et pour nous ces échecs, si fréquents, dans une médication qui à première vue devait nous paraître si scientifique, sont dus à ce que le bicarbonate qu'on fait prendre aux malades ne modifie pas l'hyperconcentration des réserves alcalines, et que, par conséquent, les molécules continuent à être inactives, autant celles que possède l'organisme que celles qui sont injectées. A notre avis, ce n'est pas des substances de cette nature dont l'organisme a besoin, car il en possède en quantité; ce dont il a besoin, c'est de donner des

facilités pour rendre actives ces substances, pour qu'elles puissent remplir les fonctions qui leur incombent; c'est-à-dire qu'elles ont besoin d'eau, qui est leur dissolvant et qui est pourvue du pouvoir de dissociation au degré maximum.

Enfin, la loi d'Arrhénius nous fournit un autre point digne d'être tenu en ligne de compte à l'appui de notre nouvelle conception sur l'interprétation de l'acidose; le voici: nous savons qu'après la dilution, comme facteur de dissociation, c'est la chaleur qui vient ensuite, et nous croyons que l'organisme a recours à ce moyen quand il manque d'eau. C'est ainsi que nous voyons des élévations de température post-opératoires, comme symptômes des acidoses. Cela nous permettrait de nous expliquer cette température anormale dans laquelle un examen attentif du malade ne nous permet pas de relever la moindre complication, ni du côté abdominal, ni du côté thoracique, ni la présence de parasites ou de bactéries dans le sang.

#### ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. M<sup>r</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

#### UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le douze mai mil neuf cent vingt-six,

Au profit de l'Administration des Domaines de S. A. S. M<sup>r</sup> le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, son Administrateur, demeurant et domicilié à Monaco;

Contre :

M. Edouard GIORDANO, propriétaire, rue des Remparts, à Monaco;

Comme administrateur légal des biens de ses deux enfants mineurs, Joseph et Charles Giordano, demeurant avec lui.

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession :

D'une parcelle de terrain d'une surface approximative de deux cent quatre-vingt-sept mètres carrés, située à Monaco, quartier des Révoires, cadastrée n° 422, de la section B, confrontant : du nord, le boulevard de l'Observatoire; de l'est, le Domaine; du midi, un chemin; de l'ouest, MM. Negro et Lorenzi.

Le dit immeuble reconnu nécessaire à la construction d'un escalier entre le boulevard de l'Observatoire et le boulevard de Belgique, ainsi qu'il résulte de l'Ordonnance Souveraine du sept juillet mil neuf cent quatorze.

L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée par le même jugement à la somme de cent vingt-neuf mille cent cinquante francs, ci..... 129.150 fr.

Une expédition du dit jugement a été déposée aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble exproprié, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi le dit immeuble en sera définitivement affranchi; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus-indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le vingt-deux juillet mil neuf cent vingt-six.

L'Administrateur des Domaines,  
CH. PALMARO.

#### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 18 mars 1926, enregistré, M<sup>me</sup> Raffaëlina BERIO, épouse séparée judiciairement de corps et de biens de M. J.-B. Raibatti, demeurant à Monaco, 4, rue de la Colle, a acquis du dit M. Jean-Baptiste RAIBATTI, commerçant, demeurant autrefois à Monaco et actuellement à Vintimille, Piani di Camporosso, via Nazionale, n° 7, le fonds de commerce de buvette, restaurant, vins à emporter et comestibles, exploité à Monaco, 4, rue de la Colle.

Les créanciers de M. J.-B. Raibatti, s'il en existe, sont priés de former opposition entre les mains de l'acquéreuse, au fonds vendu, dans le délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux.

#### Deuxième Avis

M. RISSO Philippe a vendu à M. ANSELMINI François un équipage et voiture de place portant le numéro 49.

Faire opposition, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur, maison Dulbecco, quartier Saint-Roman, Roquebrune.

#### Les Annales

Dans le numéro des *Annales* de cette semaine, particulièrement vivant, commence la publication des *Compères du Roi Louis*, l'œuvre magnifique de Paul Port qui vient de remporter à la Comédie-Française un si éclatant succès. On y trouvera des articles d'actualité sur le Voyage du Sultan, l'Œuvre de Gallieni, les Accords de Washington, les Sokols; des Chroniques de G. de Pawlowski, Miguel Zamacoïs, Gérard Bauer, André Lang, Félicien Pascal; la suite de l'enquête de Max Frautel sur le Cinéma; le récit d'un voyage de Paris au Cap Nord, par Pierre Brisson; la « lettre de la Cuisine »: L'Heure du Bain, par Yvonne Sarcey, etc., etc. En vente partout, le numéro: 1 franc.

#### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

##### Services Automobiles P.-L.-M. de Marseille à Menton

En raison du succès obtenu par son organisation automobile de la Route du Littoral, la Compagnie P.-L.-M. continuera à mettre en circulation, jusqu'au 30 septembre, le service d'autocars entre Marseille et Nice qui devait cesser le 5 mai. A ce service seront affectés des cars rapides à 14 places, effectuant le parcours dans la même journée, par Toulon, Hyères, la Côte des Maures, l'Estérel et Cannes.

En outre, des excursions périodiques, au départ de Marseille, permettront, tout l'été, de visiter ses environs: la Sainte-Baume, les Martigues et l'Etang de Berre.

De même, les principaux Services automobiles d'excursions organisés, cet hiver, au départ de Nice, continueront à fonctionner jusqu'au 30 septembre.

#### Le Cachet de Paris

Le Cachet de Paris a augmenté considérablement le nombre de ses modèles de choix, élégants et pratiques. Le prix du numéro est 3 fr. 50.

L'abonnement qui complète cette forte documentation par quatre aquarelles et un patron découpé dans chaque numéro mensuel est de :

Paris, Seine et Seine-et-Oise...	39 fr.
Province.....	40 »
Etranger.....	50 »

Pour s'abonner, écrire à MM. F. Lambert, 72, boulevard de Sébastopol, Paris (3<sup>e</sup>).

#### Chemins de Fer de Paris à Lyon et la Méditerranée

##### Relations de Paris P.-L.-M. avec les villes d'eaux et les centres de séjour de l'Auvergne.

Depuis le 15 mai 1926, les relations de Paris P.-L.-M. avec l'Auvergne sont assurées comme suit :

Deux rapides de jour: l'un, Vichy-Rapide, avec 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> classes et wagon-restaurant: Paris, dép. 10 h. 30, Vichy, arr. 16 h. 24; l'autre, toutes classes et wagon-restaurant: Paris, dép. 13 h. 50, Vichy, arr. 19 h. 38, Saint-Etienne, arr. 21 h. 56.

Un express de nuit avec places de luxe, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes: Paris, dép. 22 h. 40, Vichy, arr. 5 h. 40, Châtel-Guyon, arr. 6 h. 3, Clermont-Ferrand, arr. 6 h. 40, Royat, arr. 7 h. 7, Issoire, arr. 7 h. 53, Brioude, arr. 9 h. Correspondance à Clermont-Ferrand (du 22 mai au 30 septembre) et à Issoire (du 1<sup>er</sup> juin au 25 septembre) avec les autocars P.-L.-M. pour Saint-Nectaire, Murols, le Lac Chambon et le Mont Dore.

Un 2<sup>e</sup> express de nuit avec places de luxe, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, plus spécialement affecté aux relations de Paris avec Saint-Etienne: Paris, dép. 22 h. 40, Saint-Etienne, arr. 7 h. 30.

En outre, un express de nuit avec couchettes, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, assurera les relations de Paris P.-L.-M. avec le Cantal et le Midi: Paris, dép. 20 h. 30, Clermont-Ferrand, arr. 3 h. 50, Issoire-Saint-Nectaire, arr. 4 h. 52, Brioude, arr. 5 h. 50, Saint-Flour, arr. 7 h. 50, Béziers, arr. 15 h. 23, Nîmes, arr. 13 h. 34.

#### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

##### Relations de Paris P.-L.-M. avec les villes d'eaux et les centres de séjour du Dauphiné, de la Savoie et de la Tarentaise à partir du 15 Mai

L'attention des personnes désireuses de se rendre en Dauphiné et en Savoie est plus particulièrement appelée sur les relations suivantes :

##### Relations avec le Dauphiné :

Deux rapides de jour: l'un, avec 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classes et wagon-restaurant: Paris, dép. 8 h. 20, Grenoble, arr. 19 h. 50; l'autre, avec 1<sup>re</sup> classe et wagon-restaurant: Paris, dép. 9 h., Grenoble, arr. 19 h. 50.

Un rapide de nuit avec places de luxe, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> classes: Paris, dép. 19 h. 50, Grenoble, arr. 7 h. 10. Du 14 juin au 9 octobre, ce train partira de Paris 20 h. 45 et arrivera à Grenoble à la même heure.

##### Relations avec la Savoie :

Rapide de jour, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> classes et wagon-restaurant: Paris, dép. 8 h. 10, Evian, arr. 20 h. 30, Aix-les-Bains, arr. 17 h. 27, Annecy, arr. 18 h. 53.

Rapide de nuit, places de luxe, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes: Paris, dép. 20 h., Evian, arr. 8 h. 23, Annecy, arr. 6 h. 42. A dater du 15 juin, ce train sera prolongé sur Sallanches-Combloux, arr. 9 h. 37 et Chamonix, arr. 11 h.

Du 14 juin au 25 septembre, un deuxième rapide de nuit avec places de luxe, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, circulera entre Paris et Aix-les-Bains (voitures toutes classes entre Paris et Chambéry): Paris, dép. 21 h. 40, Aix-les-Bains, arr. 6 h. 49, Chambéry, arr. 7 h. 12.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 12 septembre, un troisième rapide de nuit avec places de luxe, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, sera mis en marche-entre Paris et Evian, d'une part, Paris et Chamonix, d'autre part: Paris, dép. 19 h. 30, Evian, arr. 7 h. 34, Sallanches-Combloux, arr. 8 h. 05, Chamonix-Mont-Blanc, arr. 9 h. 53.

##### Relations avec la Tarentaise :

Du 14 juin au 25 septembre, rapide de nuit avec places de luxe, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes: Paris, dép. 21 h. 40, Moutiers-Salins (Brides-les-Bains), arr. 9 h. 20, Bourg-Saint-Maurice, arr. 10 h. 30.

A Moutiers-Salins, correspondance par autocar P.-L.-M. pour Pralognan.

A Bourg-Saint-Maurice, correspondance par autocar P.-L.-M. pour Val d'Isère.

L'ARGUS DE LA PRESSE\*, continuant ses travaux de documentation, publie une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. Ce travail précis et ordonné contient plus de 10.000 noms de journaux de notre langue, publiés tant en France qu'aux pays les plus éloignés.

\* 37, rue Bergère, Paris (IX<sup>e</sup>).

**SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT**

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.  
Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

**Groupe des Agences de Nice :**NICE, 45, boulevard Dubouchage.   
MONTE CARLO (Park-Palace).   
MONACO (La Coudamine) 45, rue Grimaldi.   
MENTON, 1, rue de Verdun.Correspondants dans toutes les villes de France  
et principales villes de l'Étranger.**Opérations de la Société :** Comptes de dépôts produits d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.**Comptoir National d'Escompte  
DE PARIS**Société Anonyme au Capital de  
250 millions de francs entièrement versés.**AGENCES DE**MONTE CARLO : Galerie Charles III  
LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert I<sup>er</sup>  
MENTON : Avenue Félix-FaureEscompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-fortsCaveaux Spéciaux  
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux**ÉLECTRICITÉ**

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

**G. BARBEY**Maison Principale **MONTE CARLO** Magasin d'Exposition  
SPRING PALACE 33, boul. du Nord VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins**MAISONS POUR TOUS**La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer,  
édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours,  
multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils  
pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.  
Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.**MINERVA**Le grand Illustré féminin que toute femme  
intelligente doit lire.

Le plus moderne, le plus complet des journaux consacrés à la femme. 12, 16, 20, 24 pages, format des grands quotidiens, tirées en héliogravure et en typographie.

10.000 lignes de textes inédits et 120 clichés photographiques, un roman inédit, des nouvelles, de nombreux concours, une page consacrée à la défense de la mère et de l'enfant. Un prix littéraire Minerva de 5.000 francs. Littérature, cinéma, politique féminine, sports, théâtres, etc., etc. — Le numéro : 1 franc.

2, rue de Clichy — PARIS.  
F. FOUSSARIGUES, Directeur général.**MONTE CARLO  
SAISON DE BAINS DE MER****PLAGE DE LARVOTTO**Etablissement ouvert toute la journée  
de 9 heures à 19 h. 30LEÇONS DE NATATION  
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGEBUFFET DE 1<sup>er</sup> ORDREUN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE  
DESSERT L'ETABLISSEMENTet part toutes les demi-heures  
de la place du Casino**CRÉDIT FONCIER DE MONACO**

Banque Monégasque

Siège Social : 11, boulevard Albert I<sup>er</sup>, Monaco

Téléphones : 5-86 et 6-85

**Agence à MONTE CARLO**

Avenue Princesse-Alice (Nouvel Hôtel de Paris)

Téléphones : 2-93 et 5-55

Prêts Hypothécaires.

Ouverture de Crédits Hypothécaires.

Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.

Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.

Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.

Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.

Paiement de coupons. — Avances sur titres.

Ordres de Bourse. — Valeurs locales.

Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

Garde de Titres et Colis précieux.

Location de Coffres-Forts.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS ET TOUTES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

**ASSURANCES**

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

**L'Abeille**

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

**La Foncière**Comp<sup>te</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.**La Préservatrice**C<sup>ie</sup> Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, trainways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (6, avenue de la Gare, Monaco  
et  
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.**APPAREILS et PLOMBERIE  
SANITAIRES****Henri CHOINIÈRE**18, Boulevard des Moulins  
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL  
Distribution d'Eau chaude.**ASSURANCES**INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL  
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE**LA FRANCE**Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837  
A PARIS, 14, rue de Grammont  
Capital social : 20 millions**LA CONCORDE**Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905  
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare  
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO  
— Téléphone (5-54). —**BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR****Titres frappés d'opposition.**Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 2 septembre 1925. Cinquante Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 2 novembre 1925. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le n<sup>o</sup> 838.Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 novembre 1925. Une Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 17043, et neuf Cinqièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 22191, 28961, 28962, 33712, 38949 à 38951 inclus, 38961, 55089.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 25 mars 1926. Dix-sept Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 18652 à 18656 inclus, 64314, 64320 à 64323 inclus, 165791 à 165797 inclus.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1926. Quatre Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1926. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 35225.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.**Mainlevées d'opposition.**Exploit de M<sup>e</sup> Charles Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 juillet 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21394.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Trois Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 45286, 311363 et 6512.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Dix Coupons d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 514, 3074, 21940, 28004, 41939, 42262, 45250, 47796, 49476 et 49583.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1926. Deux Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 717 et 25558.Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mars 1926. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38951.Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1926. Deux Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38950 et 55089.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 avril 1926. Dix Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 4141, 4142, 8879, 8880, 10555, 15676 à 15680 inclus.Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1926. Trois Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962 et 33712.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22556.**Titres frappés de déchéance.**

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1926.